

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET  
DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE  
DU TRAVAIL

DECRET N° 77/331 du 6/7/77  
MCT.DGT.DCGPCE.43.16

Radiant Monsieur NDIAYE-MAMADOU Administrateur en Chef du Travail des cadres de la Fonction Publique Congolaise.-

LE 2° VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

( I S A S ) :  
(/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A par décret;  
(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti, et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u la lettre n° 3129/PM.CG.PCM du 9 Juin 1977;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er- Monsieur NDIAYE-MAMADOU, Administrateur en Chef 1er échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAE - (Travail) en service Détaché auprès de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale -BEAC - à Brazzaville, est sursa demande radié des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet à compter de la <sup>date</sup> effective de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

AMPLIATIONS :

JORPC. I  
DGT.DCGPCE 3  
DGT.B.STAT.I  
M.F. I  
D.F. 3  
C.F. I  
BEAC. 2  
DOSSIER 3  
INTERESSE I  
SCGM/BC. 3

- Alphonse MOUÏSSOU-POUATI. -

- Commandant Louis SYLVAIN-GOMA. -

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Henri LOPES. -